

MOTION DE SOUTIEN AUX CHASSEURS GIRONDINS, DEFENSEURS DE L'IDENTITE REGIONALE ET DE LA RURALITE

Présentée par Le Groupe des Elus Socialistes, Républicains et Apparentés.

- Considérant l'intérêt majeur que les chasseurs français et les responsables de la chasse en France accordent au maintien de la biodiversité, en adéquation avec la possibilité de chasser des espèces biologiquement en bon état de conservation au sein d'un environnement de qualité, notamment grâce aux travaux de l'Observatoire de la Faune Sauvage et de ses Habitats (aujourd'hui supprimé) et poursuivis de manière partielle par le Groupe d'experts sur les oiseaux et leur chasse,

- Considérant que le Ministère de l'Ecologie doit s'attacher à redonner des règles cynégétiques fondées sur la compétence et le sérieux des acteurs de la chasse française, et non pas sur les seuls diktats d'une écologie adepte d'un tout protectionnisme stérile et dogmatique,

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en Assemblée Plénière le 1^{er} février 2010 :

- Renouvelle son soutien aux chasseurs girondins, défenseurs de l'identité et des traditions régionales, et acteurs incontournables du développement durable par une pratique raisonnée de l'utilisation des ressources naturelles renouvelables.

- Regrette vivement que, malgré les engagements du Ministre de l'Ecologie et les travaux réalisés dans le cadre de la table ronde sur la chasse, les dates de fermeture de la chasse au gibier d'eau (le 31 janvier pour toutes les espèces sauf les canards plongeurs et les oies au 10 février) ne répondent toujours pas aux attentes des chasseurs, à savoir au minimum le 10 février pour les canards de surface et les limicoles et le 20 février pour les oies, les canards plongeurs et siffleurs, et restent soumises aux incertitudes juridiques et susceptibles d'être remises en cause dès l'année prochaine, voire cette année.

- Demande à Monsieur le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, de réellement tout mettre en œuvre afin de reconnaître à la chasse et aux chasseurs leur juste place au sein de la société française de par la dimension populaire et culturelle de cette activité humaine, ainsi que leur véritable rôle dans la protection de l'environnement, par la contribution directe que ses acteurs apportent au rétablissement et à la gestion de la biodiversité sur le territoire national.

- Demande en particulier que les dates de chasse soient réellement déterminées en fonction des espèces et selon leurs exigences biologiques, prenant en compte l'état des populations des oiseaux migrateurs maritimes et terrestres concernés, et non plus selon des positions politiciennes, électoralistes ou idéologiques.

- Demande également qu'il soit enfin donné suite aux possibilités offertes sur le plan juridique, tant par la Commission européenne que par le Conseil d'Etat, pour fixer des périodes de chasse selon les dates traditionnelles permettant la chasse du gibier d'eau de l'été jusqu'à fin février et la pratique spécifique des chasses de printemps (tourterelle des bois).

- Souhaite que soit mise en œuvre par l'Etat une gestion durable des pratiques (modes et périodes) de toutes les chasses traditionnelles françaises leur garantissant un exercice rétabli et juridiquement sécurisé.